

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er septembre 2016

Étaient présents :

Jean-Paul BARITAUT - Sandra BOUSQUET – Jean CORBANÈSE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT - Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN - Denis VIMENEY.

Étaient excusés : Alice AMELIN - Myriam BELLOC

Secrétaire de séance : Patrick TAUZIN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.

CALENDRIER

Les dates suivantes sont arrêtées :

- ➤ Samedi 24 septembre 2016 : rendez-vous pour toutes les bonnes volontés à 9h au dépôt des services techniques pour aller nettoyer le lavoir d'Huguet qui n'a pas pu être entretenu cet été en raison de l'absence de l'agent qui en est chargé. Il s'agit d'un chantier citoyen donc chacun peut en parler autour de lui.
- ➤ 5 & 6 novembre 2016 : les élus disponibles iront à la maison familiale de Louvie-Juzon pour des travaux (lasure, élagage, nettoyage de dalles toiture...) en demandant du matériel à la Mairie sur place pour éviter le transport. S'agissant également d'un chantier citoyen les élus en parlent autour d'eux au cas où il y aurait des volontaires et le Maire en informera le CA du CCAS. La totalité de la maison est réservée pour cette activité.
- ➤ Noël des petits : samedi 17 décembre 2016 à 11h (mairie)
- > Vœux aux habitants : dimanche 8 janvier 2017 11h (salle des fêtes)
- > Vœux au personnel communal : vendredi 13 janvier 2017 à partir de 19h (
- > Repas des anciens : dimanche 15 janvier 2017

ASSAINISSEMENT

➤ Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif : c'est un document obligatoire chaque année dont la réalisation a été confiée par la Commune aux services du Conseil Général. Une page récapitulative est remise à chaque élu qui peut également consulter le dossier dans son intégralité en mairie. Certains éléments fournis dans le rapport du délégataire (VEOLIA) manquaient de cohérence et cette imprécision devrait se résoudre dans le RPQS 2016 qui sera adopté en 2017 en raison du sérieux du nouveau délégataire (SOGEDO).

Emprunt pour le financement du curage des lits : le Maire rappelle que le conseil précédent avait décidé de prendre en charge ces travaux pour éviter d'augmenter la part fermier de VEOLIA après la construction de la station d'épuration. La fréquence de ce curage devait être de 2 lits tous les ans et devait donner lieu à provisions budgétaires. Il s'agit de gros travaux qui nécessitent un financement par emprunt et il a été procédé à une consultation des organismes bancaires. Le conseil constate des taux très bas et choisit la proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE plus intéressante à 50 € près que le CREDIT

L'emprunt se caractérise de la façon suivante et le Maire est autorisé à le signer :

Montant : 30.000 € remboursement semestriel : 1.563,80 €

Taux : 0,8% frais de dossier : 150 € Durée 10 ans coût total : 31.276 €

- À cette occasion le Maire rappelle que la facture payée par les usagers comprend 2 parties :
 - la part qui revient au fermier (SOGEDO) qui est fixée par le Contrat de Délégation de Service Public et qui a subi en 2016 une forte augmentation en raison des dysfonctionnements des lits devant composter les boues de la station. En effet ceux-ci nécessite l'enlèvement des boues produits et leur transport vers un site de traitement puisque les lits ne fonctionnent pas. La commune a engagé une action en responsabilité pour déterminer qui est responsable de cette situation et l'expertise qui s'est déroulée en juillet a montré qu'elle était victime. Elle va donc demander une réfection des lits et un dédommagement qui permettra de revenir à des tarifs plus supportables.
 - La part collectivité qui revient à la commune et qui est composée elle aussi d'un abonnement (part fixe et d'une part variable proportionnelle aux m3 d'eau consommé. Cette part collectivité n'a pas augmenté depuis 2014 pour ne pas rajouter au prix déjà élevé. Cependant le montant encaissé ne couvre plus les frais de fonctionnement d'autant plus que le prix incite les usagers à faire des économies et le paradoxe est que moins il y a d'eau consommé moins il y a de recettes pour la commune. Les élus, conscients de la rareté de l'eau et des responsabilités écologiques en la matière, souhaitent que l'eau soit économisée.... Leurs choix sont donc soumis à des contraintes contraires qu'il n'est pas simple de trancher. À ce manque de recettes s'ajoutent les impayés (10.000 €) que VEOLIA a retenus sur la part qui était due à la Commune pour le 2ème semestre 2015 (avant la fin du contrat). Le Conseil décide d'attendre le résultat de la 2ème expertise qui va avoir lieu le 13 septembre avant de décider d'une augmentation de cette part collectivité car le besoin d'argent sur le budget dépend de la conclusion favorable pour la Commune et de la volonté des autres parties de régler à l'amiable et rapidement. La décision est donc reportée au conseil de novembre en rappelant que l'équilibre du

budget annexe de l'assainissement ne peut, sauf à avoir un contrôle de la Cour Régionale des Comptes, se faire par une subvention du budget communal (donc par l'impôt).

- ➤ Le Conseil cherche parallèlement des solutions incitatives et financièrement viables pour réduire la consommation d'eau potable utilisée pour l'arrosage des jardins car c'est une hérésie écologique et économique d'utiliser de l'eau fossile traitée pour arroser des plantes et des légumes. Contact sera pris pour rechercher des subventions à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du SIAEPA de Caudrot.
- Les solutions à tous ces problèmes ne se trouveront qu'à une échelle plus large que notre petite commune ce qui rend évident le regroupement tel qu'il est proposé par le Préfet dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec la fusion des 3 syndicats d'eau et d'assainissement du Sud Gironde. Le Conseil demande au Maire de veiller à ce que cette fusion soit effective le plus rapidement possible (normalement au 1/1/2017) en rappelant que son but est d'arriver à une gestion plus rationnelle, dégagée des grandes multinationales de l'eau et si possible en régie et maîtrise publique.
- ➤ Le Conseil décide également que la population doit être informée de la complexité de cette question, des actions engagées et des choix qui vont s'imposer à tous, la forme des explications et débats restant à déterminer.

CHAUFFERIE BOIS

Le Maire informe le Conseil du démarrage des travaux d'extension du réseau de chaleur au 14 logements sociaux du Graveyron et rappelle les conditions de l'accord financier avec Gironde Habitat qui n'équilibrait pas son budget d'aménagement intérieur des logements en l'absence de subvention. La Commune ayant obtenu une subvention de 90.000 € du Ministère, a accepté de verser un fonds de concours pour que cette opération, indispensable à l'équilibre du budget annexe de la chaufferie, puisse se réaliser. Le Coût total pour la commune s'établit comme suit :

Travaux	140.829,99 € TTC	Subvention	90.000,00€
Mission maître d'œuvre	17.784,00 € TTC	TVA	30.000,00€
Matériels	50.640.00 € TTC	reste	89.253,99 €

Le Conseil décide compte tenu des taux très bas actuellement de souscrire un emprunt relais en attendant de toucher la TVA et un emprunt sur le long terme (durée d'amortissement) pour compléter l'autofinancement possible. Il charge le secrétariat de procéder à la consultation d'organismes bancaires dont la Caisse des Dépôts et Consignations et prendra une décision au conseil d'octobre.

Pour tenir compte du branchement des 14 logements et du remboursement d'emprunt en 2017 il décide également de modifier les tarifs de la chaleur fournie pour la saison de chauffe 2016 / 2017 de la façon suivante :

puissance souscrite	part fixe annuelle par Kw souscrit	part proportionnelle à la consommation par kWh fourni
< 10 Kw	21.00 €	0.0560 €
de 10 à 19 Kw	40.30 €	0.0555 €
de 20 à 29 Kw	49.80 €	0.0499 €
de 30 à 49 Kw	52.30 €	0.0483 €
de 50 à 79 Kw	57.95 €	0.0468 €
de 80 à 100 Kw	71.00 €	0.0458 €
> 100 Kw	73.40 €	0.0448 €

QUESTIONS DIVERSES

- ➤ Sensibilisation à l'utilisation des pesticides : un article va être rédigé par Aude DELPEYROU pour le prochain Petit Journal. Elle propose également en collaboration avec les associations Graine d'Aquitaine et l'Auringleta de présenter à la population et aux classes de l'école une exposition sur ce sujet. Le Conseil donne son accord pour cette exposition qui pourra être installée dans la salle du Conseil un vendredi et un samedi.
- > Commission Communication : elle va être convoquée rapidement et les élus volontaires pourront rédiger des articles sur les thèmes arrêtés en commun.
- ➢ Plaintes classées : le conseil est informé que le procureur classe sans suite des plaintes liées à des cambriolages ou des pollutions (ex : local du Secours Populaire, dépôts d'ordures en bord de Garonne). Cela engendre une incompréhension de la part des plaignants et un sentiment d'injustice qui favorisent la montée d'idées d'extrême droite. Le Maire se réserve le droit de signaler cette situation au Procureur et a déjà vu le nouveau responsable de la Gendarmerie de Langon à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h.